

Le Conseil Municipal de Shannon a tenu une séance ordinaire au Centre Communautaire Shannon lundi, le 4 octobre 2010 à 19h30 en conformité avec le *Code municipal du Québec*.

Était présent : le Maire Clive Kiley, et conseillers Bernard Gagné, Claude Lacroix, Mario Lemire, Lucie Laperle, Sophie Perreault et Stéphane Hamel formant quorum et présidé par le Maire.

### **1) Ordre du jour**

172-10-10

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel *QUE* l'ordre du jour soit adopté avec ajouts et modifications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **2) Procès-verbal**

173-10-10

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix *QUE* le procès verbal de la séance tenue le 7 septembre 2010 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **3) Urbanisme**

#### **3.1 Rapport mensuel des permis de construction et de lotissement**

Le rapport des permis de construction et lotissement du mois de septembre 2010 a été déposé et reconnu par le Conseil.

#### **3.2 Adoption de règlements**

##### **a) Règlement numéro 388 – adoption**

Le règlement numéro 388 *modifiant le Règlement de zonage numéro 273 et sa grille de spécifications afin d'établir des normes pour les usages permis dans la zone 52RF, pour interdire les chenils et modifier les classes d'usage agriculture en ajoutant des normes pour les écuries* est adopté comme s'il était ici au long récité.

##### **b) Règlement numéro 389 – adoption**

Le règlement numéro 389 *modifiant le tableau à l'article 4.1.1 du Règlement de lotissement numéro 185 afin d'établir des normes de lotissement dans la zone 52RF* est adopté comme s'il était ici au long récité.

##### **c) Règlement numéro 390 – adoption**

Le règlement numéro 390 *modifiant le Règlement numéro 183 relatif aux permis et certificats afin de modifier les dispositions relatives aux conditions préalables à l'émission d'un permis de construction pour la zone 52RF* est adopté comme s'il était ici au long récité.

##### **d) Règlement numéro 391 – adoption**

Le règlement numéro 391 *modifiant le Règlement numéro 341 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) afin d'assujettir tous les usages permis dans la zone 52RF à ce règlement* est adopté comme s'il était ici au long récité.

**3.3 – Retrait des projets de règlements 392 et 393 concernant la zone 53RF à la demande du propriétaire**

174-10-10

*CONSIDÉRANT* les projets de règlements 392 et 393 comme suit :

#392 modifiant le règlement de zonage 273 ainsi que la grille des spécifications afin de créer une nouvelle zone numéro « 53RF » à même la zone 05AF afin d'inclure les lots 604 à 610 inclusivement pour permettre l'usage de chalets de villégiature

#393 modifiant le règlement 341 relatif aux PIIA afin d'assujettir la nouvelle zone numéro « 53RF » au règlement de PIIA

*CONSIDÉRANT QUE* le demandeur 2750-4711 Québec Inc., sous la signature de M. Jean Beauchamp, dans sa lettre du 11 août 2010, demande la suspension des procédures d'adoption desdits règlements ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

*QUE* le Conseil municipal retire les projets de règlements 392 et 393, et les résolutions 124-07-2010 et 125-07-2010 ;

*ET QUE* la M.R.C. soit avisée de l'abandon desdits projets de règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3.4 – Décret de moratoire sur l'adoption d'autres modifications aux règlements d'urbanisme pendant la durée de l'étude des projets de règlement 348, 349, 350, 351 et 352**

175-10-10

*CONSIDÉRANT* le règlement 02-2004, et ses modifications, intitulé « Schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Jacques-Cartier », entré en vigueur le 15 juillet 2004 ;

*CONSIDÉRANT* le règlement 06-2009 de la MRC de La Jacques-Cartier intitulé « Établissant les cas où un règlement d'urbanisme d'une municipalité doit faire l'objet d'un examen de conformité au schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire » entré en vigueur le 25 novembre 2009 ;

*CONSIDÉRANT* le règlement 08-2009 de la MRC de La Jacques-Cartier intitulé « modifiant le Schéma d'aménagement révisé de façon à actualiser les périmètres d'urbanisation, les zones prioritaires de développement et les zones de réserves urbaines et à ajuster la cartographie de certaines aires d'affectation » entré en vigueur le 2 février 2010 et le document indiquant la nature des modifications adopté le 24 mars 2010 ;

*CONSIDÉRANT QUE* les municipalités doivent maintenant soumettre leurs règlements d'urbanisme à un examen de conformité au schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire ;

*CONSIDÉRANT* les travaux d'étude de refonte des règlements de la Municipalité par le Comité Consultatif d'urbanisme depuis 2004 ;

175-10-2010

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

*QUE* la Municipalité de Shannon décrète un moratoire sur l'adoption d'autres modifications aux règlements d'urbanisme pendant la durée du processus de remplacement simultané des projets de règlements d'urbanisme suivants :

#348 Plan d'urbanisme 2010

#349 Règlement de construction – abrogeant et remplaçant le règlement #186 et ses amendements #237 et #241

#350 Règlement de lotissement – abrogeant et remplaçant le règlement #185 et ses amendements numéros 234, 285, 296, 311 et 322

#351 Règlement de gestion des permis et des certificats – abrogeant et remplaçant le règlement #183 ainsi que ses amendements numéros 195, 217, 238, 249 et 275

#352 Règlement de zonage – abrogeant et remplaçant le règlement #273 et ses amendements numéros 295, 303, 312, 315, 340 et 388

*ET QUE* ce moratoire demeure effectif pour la durée du processus de remplacement simultané des projets de règlements d'urbanisme et la période d'approbation de conformité de la MRC de La Jacques-Cartier et de la CMQ, selon le projet d'échéancier joint à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3.5 – Décret de moratoire sur l'ouverture de nouvelles rues pendant la durée de l'étude des projets de règlement 348, 349, 350, 351 et 352**

176-10-10

*CONSIDÉRANT* le Règlement 385 relatif aux nouveaux développements impliquant de nouvelles infrastructures publiques ;

*CONSIDÉRANT* les autorisations pour le prolongement des rues suivantes, construites et municipalisées, ou en voie de l'être, en 2010 :

rue de Galway, Phase I, 21 lots

rue Donaldson, Phase II, 22 lots

rue des Hirondelles, Phase II, 21 lots

rue Maple/Cerisiers, Phase III, 19 lots

rue Donaldson, bouclage, 9 lots

rue Donaldson, Phase III, 24 lots

rue des Hirondelles, Phase III, 19 lots

rue Oak/Cerisiers, Phase I, 44 lots

Total = 179 lots

*CONSIDÉRANT* les autorisations pour le prolongement des rues suivantes prévues pour construction pour 2011 et 2012 :

rue de Calais/Carlow, 27 lots

rue de Galway, Phase II, 31 lots

rue des Peupliers, Phase I, 24 lots

rue O'Shea, Phase II, 11 lots

rue Oak, Phase II, 19 lots

rue de Galway, Phase III, 41 lots

rue des Peupliers, Phase II, 23 lots

rue Hodgson, Phase I, 13 lots

Total = 189 lots

*CONSIDÉRANT* le décret d'un moratoire sur l'adoption d'autres modifications aux règlements d'urbanisme pendant la durée du processus de remplacement simultané des projets de règlements d'urbanisme ;

*CONSIDÉRANT* l'émission d'une moyenne annuelle de 80 permis de construction de nouvelles résidences depuis 2006 et jusqu'au 30 septembre 2010, déjà 80 permis ont été émis ;

176-10-10

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

*QUE* la Municipalité de Shannon décrète un moratoire sur toutes demandes, présentes et futures, d'ouverture de nouveaux développements domiciliaires sur le territoire de la Municipalité, dans le cadre du Règlement 385 relatif aux nouveaux développements impliquant de nouvelles infrastructures publiques ;

*QUE* ce moratoire demeure effectif pour la durée du processus de remplacement simultané des projets de règlements d'urbanisme et la période d'approbation de conformité de la MRC de La Jacques-Cartier et de la CMQ ;

*ET QUE* ce moratoire demeure effectif jusqu'à l'avis de levée par ce Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **3.6 – Retrait de l'avis de motion du règlement 398 modifiant le règlement de lotissement**

177-10-10

*CONSIDÉRANT* l'avis de motion numéro 398 relatif à la modification du règlement 185 sur le lotissement afin de reformuler les articles relatifs aux ronds de virée ;

*CONSIDÉRANT* la résolution précédente sur le décret d'un moratoire sur l'adoption d'autres modifications aux règlements d'urbanisme pendant la durée du processus de remplacement simultané des projets de règlements d'urbanisme ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

*QUE* le Conseil municipal autorise le retrait de l'avis de motion numéro 398, tel que décrit ci-haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **4) Travaux publics**

### **4.1 Autorisation du prolongement de la rue Oak, phase II**

178-10-10

*CONSIDÉRANT* le règlement #385 relatif aux nouveaux développements impliquant de nouvelles infrastructures publiques ;

*CONSIDÉRANT* la résolution 65-04-2010 autorisant l'ouverture du prolongement de la rue Oak, Phase I, jusqu'à la rue des Cerisiers, conditionnelle pour amorcer la municipalisation de la rue Oak, Phase II, au plus tard à la séance publique du Conseil du mois d'octobre 2011 ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

178-10-10

*QUE* la Municipalité de Shannon autorise, en principe et tel que déposé, l'ouverture du prolongement de la rue Oak, Phase II, incluant 19 lots, sur les lots 265-36P, 265-65 et 265-94P jusqu'à la rue Cedar ;

*QUE* la Municipalité de Shannon mandate Me Mario Boilard, notaire, pour la préparation d'un protocole d'entente entre les parties ;

*ET QUE* Clive Kiley, Maire ou Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine, Directeur Général ou Germaine Pelletier, Sec.-Trésorière Adjointe soient autorisés à signer ledit protocole d'entente pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4.2 Autorisation de la municipalisation du sentier pédestre entre la rue Landers et le chemin de Gosford**

179-10-10

*CONSIDÉRANT* l'article 5 de l'annexe A du règlement numéro 385 relatif aux nouveaux développements domiciliaires impliquant de nouvelles infrastructures publiques ;

*CONSIDÉRANT* la résolution 132-08-2009 autorisant l'ouverture de la rue des Hirondelles, Phases II et III conditionnelle à la construction d'un sentier piétonnier sur les lots 421-118 et 1003-41 dès la municipalisation desdites phases ;

*CONSIDÉRANT QUE* la firme St-Pierre Paysagiste Inc. donne quittance pour la construction dudit sentier ;

*CONSIDÉRANT QUE* les travaux de construction sont terminés à l'exception d'une clôture (en commande) munie d'une chicane permettant l'accès aux piétons seulement ;

*CONSIDÉRANT QUE* la firme 2538-5436 Québec Inc. s'engage à faire la pose de ladite clôture, dès sa livraison ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

*QUE* la Municipalité de Shannon accepte en principe, tel que déposé, la municipalisation du sentier pédestre sur les lots 421-118 et 1003-41 ;

*QUE* la Municipalité de Shannon octroie un mandat à Me Mario Boilard, notaire, pour la préparation d'un contrat d'acquisition dudit sentier ;

*ET QUE* Clive Kiley, Maire ou Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine, Directeur Général ou Germaine Pelletier, Sec.-Trésorière Adjointe soient autorisés à signer ledit contrat à intervenir pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À MAJORITÉ

#### **4.3 Autorisation de l'embauche d'un employé permanent aux travaux publics**

180-10-10

*CONSIDÉRANT QUE* le Conseil juge nécessaire l'embauche d'employés aux parcs et à la voirie afin de combler le surplus de travail nécessaire au bon fonctionnement de la Municipalité ;

180-10-10

*CONSIDÉRANT QUE* M. Claude Fournier est à l'emploi de la Municipalité comme journalier saisonnier depuis le 30 novembre 2009 ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

*QUE* la Municipalité de Shannon embauche M. Claude Fournier comme journalier permanent affecté à la voirie et aux travaux publics, à raison de 40 heures semaine ;

*QUE* la période probatoire soit fixée à 3 mois d'embauche ;

*QUE* l'employé soit éligible aux avantages sociaux et bénéfices marginaux reconnus à tous les employés permanents et ce, au 1<sup>e</sup> janvier 2011 ;

*ET QUE* la rémunération soit établie selon l'échelon salarial établi par la résolution #19-01-2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4.4 Autorisation de l'embauche d'un employé permanent aux travaux publics et aux parcs**

181-10-10

*CONSIDÉRANT QUE* le Conseil juge nécessaire l'embauche d'employés aux parcs et à la voirie afin de combler le surplus de travail nécessaire au bon fonctionnement de la Municipalité ;

*CONSIDÉRANT QUE* Mme Micheline Vallières est à l'emploi de la Municipalité comme horticulteur depuis le 9 juillet 2003 et comme journalier saisonnier depuis le 3 août 2009 ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

*QUE* la Municipalité de Shannon embauche Mme Micheline Vallières comme journalier permanent affecté à la voirie et aux travaux publics, à raison de 40 heures semaine, sans période probatoire ;

*QUE* l'employé soit éligible aux avantages sociaux et bénéfices marginaux reconnus à tous les employés permanents et ce, au 1<sup>e</sup> janvier 2011 ;

*ET QUE* la rémunération soit établie selon l'échelon salarial établi par la résolution #19-01-2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4.5 Autorisation de lancer un appel de candidatures pour le poste de Directeur aux Travaux publics**

182-10-10

*CONSIDÉRANT* la démission du Coordonnateur des Travaux publics le 24 août 2010 ;

*CONSIDÉRANT QUE* le Conseil veut combler ce poste tout en modifiant sa nature et sa définition ;

182-10-10

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par la conseillère Sophie Perreault ;

*QUE* la Municipalité de Shannon convertisse le poste de « Coordonnateur des Travaux publics » en « Directeur des Travaux publics » ;

*ET QUE* la Municipalité de Shannon lance un appel de candidatures pour le poste de *Directeur des Travaux Publics*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5) Parcs et Loisirs****5.1 Autorisation de dépense et octroi d'un mandat à Charles Rossignol Inc. pour l'achat et l'installation d'éclairage à la nouvelle patinoire**

183-10-10

*CONSIDÉRANT* le projet de mise en valeur du parc municipal situé au 73, chemin de Gosford ;

*CONSIDÉRANT QUE* la construction d'une deuxième patinoire et le nettoyage de la pinède nécessitent l'installation de luminaires afin d'assurer la sécurité des usagers ;

*CONSIDÉRANT* la soumission de Charles Rossignol Inc., entrepreneur électricien, au montant total de 11,360.\$, taxes en sus ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

*QUE* la Municipalité de Shannon octroie un mandat, tel que soumissionné, à Charles Rossignol Inc. au coût de 11,360.\$, taxes en sus, pour la fourniture et l'installation des poteaux et luminaires ainsi que le réaménagement de l'entrée électrique au chalet des sports ;

*QUE* la Municipalité de Shannon autorise l'achat de poteaux supplémentaires auquel cas le coût supplémentaire sera ajouté au prix soumissionné ;

*ET QUE* les sommes à être dépensées soient prélevées à même le Fonds spécial des parcs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.2 Autorisation de l'embauche d'un employé permanent aux parcs**

184-10-10

*CONSIDÉRANT QUE* le Conseil juge nécessaire l'embauche d'employés aux parcs et à la voirie afin de combler le surplus de travail nécessaire au bon fonctionnement de la Municipalité ;

*CONSIDÉRANT QUE* M. Eric Gilbert est à l'emploi de la Municipalité comme journalier saisonnier depuis le 30 novembre 2009 ;

*EN CONSÉQUENCE,*

184-10-10

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

*QUE* la Municipalité de Shannon embauche M. Eric Gilbert comme journalier permanent affecté aux parcs municipaux, à raison de 40 heures semaine ;

*QUE* la période probatoire soit fixée à 1 an d'embauche ;

*QUE* l'employé soit éligible aux avantages sociaux et bénéfices marginaux reconnus à tous les employés permanents et ce, au 1<sup>e</sup> janvier 2011 ;

*ET QUE* la rémunération soit établie selon l'échelon salarial établi par la résolution #19-01-2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 5.3 Autorisation de l'embauche d'employés saisonniers aux parcs

185-10-10

*CONSIDÉRANT QUE* les travaux de maintenance des parcs, l'anneau de glace ainsi que les sentiers de raquette et de ski de fond de la Municipalité nécessitent l'embauche de journaliers temporaires pour la saison hivernale ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

*QUE* la Municipalité de Shannon embauche, sous contrat, M. Pierre Riel comme journalier attitré à la maintenance des parcs, l'anneau de glace ainsi que des sentiers de raquette et de ski de fond pour la saison hivernale, à raison de 40 heures semaine, sur appel, selon l'horaire établi aux parcs ;

*ET QUE* la rémunération soit conforme à l'échelon salarial établi par la résolution 19-01-2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 5.4 Autorisation de l'embauche d'un employé affecté à la surveillance du chalet/patinoire

186-10-10

*CONSIDÉRANT QUE* la surveillance du chalet des sports nécessite l'embauche d'employés pour la saison hivernale ;

*EN CONSÉQUENCE,* il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

*QUE* la Municipalité de Shannon embauche Mme Eve Laverdière comme responsable attitrée à la surveillance du chalet des sports, à raison de 35 heures par semaine et selon l'horaire établi, pour l'hiver 2010-2011 ;

*ET QUE* la rémunération de la responsable soit établie selon l'échelle salariale en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**8) Environnement****8.1.1 Autorisation de l'achat d'une nouvelle pompe submersible au poste 25**

187-10-10

*CONSIDÉRANT* le bris de la pompe 3101 à la station de pompage numéro 25 ;

*CONSIDÉRANT QUE* la firme *ITT Water & Wastewater* soumissionne pour l'achat d'une pompe de remplacement de 6,343.\$ moins la récupération de la vieille pompe de 1,355.\$ ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

*QUE* la Municipalité de Shannon autorise, tel que soumissionné, l'achat d'une pompe submersible modèle Flygt CP-3102 de la firme *ITT Water & Wastewater* au coût de 4,988.\$, taxes en sus ;

*ET QUE* les sommes à être dépensées soient prélevées à même le fonds général pour l'entretien de la voirie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9) Culture et vie communautaire****9.1 Autorisation de faire une demande de soutien financier dans le cadre du programme de soutien aux politiques familiales et des aînés 2009-2010**

188-10-10

*CONSIDÉRANT* le *Programme de soutien aux politiques familiales municipales (PFM)* et à la *démarche Municipalité amie des aînés (MADA) 2009-2010* ;

*CONSIDÉRANT QUE* ce programme offre une subvention possible de 24 000.\$ aux municipalités de plus de 3000 habitants qui contribuent à un minimum de 33% des dépenses admissibles au programme ;

*CONSIDÉRANT QUE* le Conseil désire se doter d'une PFM ainsi qu'une MADA et élaborer une politique familiale visant à guider les élus dans la prise de décisions relativement au bien-être des familles ainsi que permettre aux élus de jouer un rôle de catalyseur auprès des autres intervenants ;

*CONSIDÉRANT QU'*en adoptant une PFM-MADA et un plan d'action en faveur des familles et des aînés, la Municipalité veut améliorer la qualité de vie des familles et des aînés sur son territoire ;

*CONSIDÉRANT* l'importance que la Municipalité attache à la création d'un milieu de vie de qualité où les familles et les aînés pourront s'épanouir ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

188-10-10

*QUE* la Municipalité de Shannon autorise la conseillère Mme Lucie Laperle, à présenter une demande de subvention au montant de 24,000.\$ auprès du Ministère de la Famille et des Aînés dans le cadre du programme PFM-MADA ;

*QUE* la Municipalité de Shannon autorise M. Hugo Lépine, Directeur général à signer le protocole d'entente à intervenir pour le versement de la subvention et tout autre document relatif au projet financé pour et au nom de la Municipalité de Shannon ;

*QUE* la Municipalité de Shannon nomme la conseillère Lucie Laperle, responsable des questions familiales et du dossier aîné, pour présider ce comité consultatif mandaté à l'élaboration de la politique de laquelle devrait découler un plan d'action et de mise en œuvre, et qui assurera le suivi de l'ensemble des activités touchant la vie des familles et des aînés dans la Municipalité ;

*QUE* la Municipalité de Shannon formule une demande relative au soutien technique offert pour la mise en œuvre de la politique familiale et du plan d'action qui en découle, équivalent à une subvention de 6 400.\$ pour 30 heures de soutien ;

*QUE* la Municipalité de Shannon autorise une demande visant l'élaboration d'une PRM et la démarche MADA sans le soutien de la MRC ;

*QUE* la Municipalité de Shannon autorise la création d'un comité consultatif de la Famille et des aînés ;

*ET QUE* les membres de ce comité soit nommés, par résolution de ce Conseil, à une prochaine séance publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **11) Correspondance**

La liste des correspondances reçues durant le mois de septembre 2010 a été déposée et reconnue par le Conseil.

### **12) Comptes**

189-10-10

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné que les comptes suivants soient payés :

|   |            |
|---|------------|
| Acier Loubier – signalisation et marches galvanisée .....                     | 576.79\$   |
| Agence du Revenu – DAS .....  | 9 193.84   |
| Alain Castonguay – kilométrage & formation .....                              | 362.63     |
| Alain Dubé – bottes .....   | 191.50     |
| André Girard – remboursement – fournitures .....                              | 56.78      |
| Ann Feeney – allocation annuelle – brigadière scolaire .....                  | 100.00     |
| Archambault – livres .....  | 26.15      |
| Aréo-Feu – 2 <sup>e</sup> versement – achat camion incendie .....             | 286 839.69 |
| Attaches Trans-Québec Inc. – signalisation .....                              | 26.50      |
| Auto Moto Shannon – pièces pour scie à chaîne .....                           | 83.41      |
| Barreau du Québec – cotisation .....  | 771.07     |
| Bell Canada .....   | 2 311.25   |
| Bell Mobilité – cellulaires .....   | 1 155.78   |
| BPR-Énergie Inc. – honoraires professionnels – barrage .....                  | 5 476.31   |
| Brassard Buro Inc. – papier et fournitures .....                              | 480.00     |
| Brigitte Olivier – kilométrage/fournitures 15 <sup>e</sup> anniversaire ..... | 1 071.04   |
| Bureau en Gros – back-up pour ordinateur de Stéphane .....                    | 124.15     |

|   |            |
|---|------------|
| Cam-Trac Bernières – pièces pour tracteurs/balai mécanique.....       | 8 188.89\$ |
| Canac Marquis Grenier – divers fournitures .....                      | 863.01     |
| Carrosserie D.P. – réparations – camion de Normand.....               | 2 088.18   |
| Cash – kilométrage, etc .....   | 56.00      |
| Champlain Regional College – All Around Student Award – Lannin .....  | 100.00     |
| Charles Rossignol Inc. – nouveau garage, réparations, etc.....        | 13 191.37  |
| Clément Bédard Inc. – photo cell pour les portes du garage .....      | 1 677.80   |
| Clive Kiley – allocation .....  | 2 250.00   |
| Clôture Berco – installation de clôture .....                         | 3 273.38   |
| CNH Capital – Trudel et Piché – achat bidirectionnel (deux mois)..... | 6 581.68   |
| Combeq – inscription – cours pour Normand .....                       | 1 040.00   |
| Concepts Gingras – location – toilettes .....                         | 507.94     |
| Dale Feeney – conférence de presse, etc.. .....                       | 224.99     |
| Dessau Inc. – honoraires professionnels – aqueduc.....                | 130 149.43 |
| E.B.Q.M. – toner et réparations .....                                 | 285.58     |
| Équipement L.A.V. Inc. – outils et pièces .....                       | 172.13     |
| Fernand Dufresne Inc. – essence.....                                  | 238.52     |
| Fertilec – fournitures .....  | 89.17      |
| Gébourg – entretien de lampadaires .....                              | 1 486.44   |
| Gérard Bourbeau & Fils – tulipes.....                                 | 20.83      |
| Germaine Longtin – réparations aux rideaux.....                       | 20.00      |
| Graphica – Shannon Express .....                                      | 2 886.84   |
| Groupe SPL – conférence de presse - eau .....                         | 2 426.81   |
| Heenan Blaikie Aubut – honoraires professionnels .....                | 8 919.05   |
| Home Dépôt – lumières sentiers, divers pour garage .....              | 558.49     |
| Hugo Lépine – cours .....   | 1 309.35   |
| Hydro-Québec.....   | 6 347.90   |
| Imprimerie Nicober Inc. – cartes d'affaires et pochettes.....         | 2 773.34   |
| Industries Lam-e – neuf habits de pluie .....                         | 601.47     |
| Jacques Poulin – réparations.....                                     | 417.64     |
| Jambette – siège de bébé.....   | 94.79      |
| Jean-François Mathieu-Fortin – thermopompes – cantine & centre.....   | 6 500.00   |
| Jean-Marc Pageau – contrat & édifices pour deux mois .....            | 3 110.49   |
| Kerry-Ann King – remboursement – tapis pour les danseurs .....        | 1 229.85   |
| La Maison Anglaise .....  | 202.42     |
| Lise Potvin – allocation annuelle – brigadière scolaire .....         | 100.00     |
| Lucie Laperle – allocation .....                                      | 750.00     |
| Magasin Latulippe – cibles pour tir à l'arc.....                      | 81.16      |
| Magazine Enfants Québec – renouvellement.....                         | 18.00      |
| Marise Comtois – allocation annuelle – brigadière scolaire.....       | 100.00     |
| Martin & Lévesque Inc. – vêtements.....                               | 241.24     |
| Maxxam – analyses eau .....   | 1 607.62   |
| Merrill Allard Inc. – essence .....                                   | 2 882.26   |
| Méto Excavation – réparations – rues, etc.. .....                     | 1 334.28   |
| Micheline Vallières – fournitures .....                               | 15.78      |
| Mini Général Hydraulique Inc. – pièces – Kubota.....                  | 31.20      |
| Ministère du Revenu – DAS .....                                       | 18 898.47  |
| Monique Bédard – honoraires professionnels, conciergerie.....         | 225.00     |
| Néopost – renouvellement de contrat – machine à timbres .....         | 447.29     |
| Orizon – système de communication.....                                | 186.47     |
| Patates Plus .....  | 62.58      |
| Pavage Enduits – réparations – rues.....                              | 10 170.03  |
| Pépinière Saint-Nicolas Enr. – arbres – naissances.....               | 479.72     |
| Pièces d'auto Guill – pièces et fournitures.....                      | 30.52      |
| Pierre Vachon – honoraires professionnels.....                        | 951.35     |
| Postes Canada – Shannon Express & Événements Découverts .....         | 584.10     |
| Promotions Murray – polos (hommes et femmes).....                     | 1 846.91   |
| Publicités PRT – plaquettes .....                                     | 124.74     |
| Quinc. Durand – fournitures .....                                     | 215.53     |
| Ram Gestion d'achats – fournitures.....                               | 422.67     |
| Registre Foncier – avis de mutation .....                             | 60.00      |
| Renaud-Bray – livres.....   | 135.20     |
| Réseau de Transports de la Capitale – contrat – autobus .....         | 52 644.74  |
| Restaurant La Germanic – réunion comité Winterfest.....               | 129.02     |
| Restaurant St-Hubert – réunion comité Winterfest .....                | 66.16      |
| Richard McKie – honoraires professionnels, déboisement.....           | 1 200.00   |
| Richer Boulet – tourbe – réparations de fossés.....                   | 394.71     |
| S.A.A.Q. – immatriculation – nouveau camion .....                     | 455.00     |
| Sani-Orléans – vidange – fosse septiques .....                        | 8 267.99   |

|           |  |                            |
|-----------|--|----------------------------|
|           | Sani-Plus Inc. – lave-vaisselle pour centre communautaire .....  | 5 021.49\$                 |
|           | Scell-Tech – marquage de chaussée.....                           | 5 875.71                   |
|           | Services McKinnon Inc. – service patrouille 22 au 29 août .....  | 5 592.21                   |
|           | Spécialiste du Stylo – fournitures .....                         | 463.39                     |
|           | Stephane Vachon – bottes.....                                    | 200.00                     |
|           | Steven Chagnon – subvention équipe de baseball.....              | 400.00                     |
|           | Susanne Liebert – allocation annuelle – brigadière scolaire..... | 100.00                     |
|           | Tessier Récréo-Parc – remplacement de jeux.....                  | 2 081.42                   |
|           | Usinage Chicoine – divers réparations et fournitures .....       | 1 973.65                   |
|           | UZ Engineered Products – armoire pour classer les pièces.....    | 268.27                     |
|           | VirtuaVia SARL – radar solaire .....                             | 4 986.73                   |
|           | Visa – achat de fournitures et divers.....                       | 273.84                     |
|           | Würth – outils .....   | 437.31                     |
| 189-10-10 | <b>TOTAL</b>   | <b><u>651 564.43\$</u></b> |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**13) Varia****13.1 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement 359 sur les règles de contrôle et suivi budgétaires**

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est par la présente donné par le conseiller Claude Lacroix qu'il proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement #398 intitulé :

**« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 359 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES AFIN D'ACTUALISER LES MODALITÉS DE REDDITION DE COMPTES AU CONSEIL »**

**13.2 Autorisation de dépense et octroi d'un mandat à la firme GéniArp, a.g. pour les travaux de bathymétrie, topographie et arpentage**

190-10-10

*CONSIDÉRANT* le projet municipal d'une nouvelle centrale hydroélectrique sur le site de l'ancienne centrale hydroélectrique Saint-Gabriel sur la rivière Jacques-Cartier, lot 274, 275, 276, 288P, 407P et 408P ;

*CONSIDÉRANT QUE* des travaux de préparation des bathymétries, topographie et arpentage des sections des berges, des îles et des deux ponts sont nécessaires pour compléter les études de faisabilité ;

*CONSIDÉRANT* la demande de soumissions pour les travaux de bathymétrie, topographie et arpentage comme suit :

- a) Zone 1 : Bathymétrie de 8 sections de la rivière avec embarcation et échosondeur, et relevé terrestre, sections sur les berges et îles,) ;
- b) Zone 2 : Bathymétrie 10 sections avec embarcation et échosondeur, et relevé terrestre, sections sur les berges ;
- c) Zone 3 : Bathymétrie, 7 sections, et topographie sur les berges et îles, relevés des deux ponts et sections bathymétriques en amont et en aval, relevé des culées, des piles, le tablier avec la largeur et l'épaisseur de ce dernier ainsi que le relevé de semi de points à la prise d'eau, la conduite forcée et la centrale ;

190-10-10

*CONSIDÉRANT QUE* deux (2) soumissions ont été reçues, soit :

|               |                         |
|---------------|-------------------------|
| VRSB, a.g.    | 31 500.\$, taxes en sus |
| Géni-Arp Inc. | 9 800.\$, taxes en sus  |

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

*QUE* la Municipalité de Shannon octroie un mandat au plus bas soumissionnaire, GéniArp Inc., au coût de 9 800.\$, taxes en sus, pour les travaux de bathymétries, topographie et arpentage, tel que décrits ci-haut ;

*ET QUE* Hugo Lépine, Directeur Général soit autorisé à accepter l'offre de services pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Mario Lemire lève la séance ordinaire à 21h.

Clive Kiley,  
Maire

Hugo Lépine,  
Directeur Général